

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

ON S'ABONNE

Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. DUBOSSE, JAVAUD, GODFROY, et M<sup>lle</sup> NIVERLET, libraires à Saumur.

**JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.**

ABONNEMENTS.

Saumur, par la poste.  
Un an. . . 18f. » 24f. «  
Six mois. . 10 » 15 «  
Trois mois. 5 25 7 50

— A PARIS, Office de Publicité Départementale (ISIDORE FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, *Corresp. générale* (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, — acceptés, — ou continués, — sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — Les annonces devront être remises au bureau du journal, la veille de sa publication.

## CHRONIQUE POLITIQUE.

## AFFAIRES D'ORIENT.

D'après des lettres de Bucharest, du 10 janvier, l'attaque contre Kalafat paraissait définitivement fixée au 19 janvier, jour de saint Jean-Baptiste, selon le calendrier russe. — C'est immédiatement après la célébration de cette fête que l'armée russe, encore sur l'exaltation religieuse, et la croix en tête, doit marcher contre les Turcs. On estime que la prise de Kalafat coûtera aux Russes au moins 10,000 hommes.

Les généraux qui sont à Bucharest paraissent successivement pour Kraïowa. Le prince Gortschakoff devait lui-même quitter la ville pour cette destination, le 14. — Le général Dannenberg, qu'on dit être malade, y resterait; le commandement de son corps a été confié aux généraux Aurep et Lipandry.

De nouveaux renforts ont été envoyés dans la Petite-Valachie. Les Russes portent le chiffre de leurs troupes à 44,000 hommes, et évaluent à 25 ou 30,000 hommes celles qui sont concentrées par Ismaïl-Pacha dans le retranchement et dans l'île; mais ces nombres paraissent exagérés, eu égard aux localités. — Plusieurs jeunes officiers valaques ont été attachés, comme aides-de-camp, à l'état-major des généraux russes.

Du 6 au 10 janvier, il y a eu plusieurs escarmouches, près de Matschin, petite forteresse turque vis-à-vis de Braïla. Les Turcs et les Russes se sont battus pour la possession d'une île, qui paraît être restée définitivement aux Turcs. Le général Luders a établi son quartier général à Braïla, où se trouve actuellement un nombreux état-major avec un corps de 12,000 hommes. On lui attribue le projet de s'établir sur la rive turque du Danube.

D'après des nouvelles reçues à Vienne, du théâtre de la guerre, qui vont jusqu'au 17 courant, le prince Gortschakoff se trouverait déjà dans la Petite-Valachie, où la concentration des troupes du corps du général Aurep s'est effectuée, le 18. Omer-Pacha est à Widdin, où il a établi son quartier-général. Les Turcs, de leur côté, reçoivent des renforts. L'établissement d'un pont de bateaux entre Widdin et Kalafat a été ordonné. Les Russes élèvent des retranchements près de Radovan et du côté de Citale. Il est, en outre, établi une tête de pont près de Giurgewo. — Havas.

On lit dans le *Globe*, du 24 janvier :

« Les nouvelles d'aujourd'hui indiquent la certitude presque immédiate d'une guerre européenne. Le Czar a donné l'ordre à ses ambassadeurs de demander si, par l'entrée des escadres combinées dans la Mer-Noire, l'on entend épouser la cause de la Turquie, ou simplement observer une stricte neutralité. Dans le premier cas, les ambassadeurs doivent demander leurs passeports. »

On lit dans le *Standard* :

« Des dépêches de Saint-Petersbourg, du 17, annoncent que l'effervescence était extrême, dans cette capitale, après que l'on eût appris la résolution des Puissances d'entrer dans la Mer-Noire. » — Havas.

On écrit de Constantinople, le 9 janvier, que la flotte anglo-française a été rencontrée par le vapeur de Trébizonde. Elle se dirigeait par un bon vent et un temps magnifique vers Batoum, où elle devait arriver le jour suivant.

Les derniers avis de la Mer-Noire assurent que la situation des escadres combinées continuait à être bonne, et que le temps était toujours favorable. Le fait que des navires de guerre russe seraient restés en croisière le long de la côte d'Asie ne paraissait pas se confirmer. — Havas.

Le *Standard* commente ainsi les dernières nouvelles reçues de Saint-Petersbourg : « La conduite adoptée par le Czar (quoique bien des gens la regardent comme une simple ruse pour gagner du temps) a fait naître quelque espérance que la paix pourra être encore conservée. — Néanmoins les questions qui doivent être faites par les ambassadeurs de Russie sont regardées comme une insulte au pays, quoique peut-être le chef pacifique du ministère trouvera moyen d'en faire un sujet agréable de commentaire dans le discours du trône. — Toutefois, on attend avec une certaine anxiété des nouvelles de la Mer-Noire; car une collision entre les flottes russe et anglo-française est loin d'être improbable, et ce sera là une réponse plus décisive aux questions insultantes du Czar, que celle qui semble devoir émaner de lord Aberdeen. »

Quant au *Daily-News*, il assure que l'Autriche a notifié à la Russie son intention d'observer une neutralité armée, à condition que le Czar se tienne

à l'engagement qu'il a pris de ne viser à aucun agrandissement de son territoire. Dans le cas où le Czar ne tiendrait pas à sa promesse, l'Autriche se prononcerait contre lui. — Havas.

On écrit de Saint-Petersbourg, le 18 janvier :

« Depuis l'entrée des flottes combinées dans la Mer-Noire, l'esprit public semble plus irrité qu'auparavant. Des feuilles russes : le *Fils de la Patrie*, *Wiessnek*, les organes de la Cour, contiennent des articles en vers et en prose contre la France, l'Angleterre et l'Europe entière. On y parle de la Sainte-Russie, du Czar, croyant et sage, qui sortira victorieux de la lutte qu'il a engagée pour l'Eglise orthodoxe. — On appelle, en Russie, *Antéchrist* tout ce qui ressemble à la civilisation de l'Occident, tout ce qui conçoit le plus léger doute sur la toute puissance de la Russie, tout ce qui peut s'opposer à l'exécution de ses plans gigantesques. — Malgré tout cela, la conduite énergique des puissances occidentales a cependant produit cet effet, que l'on voudrait bien faire un arrangement qui ne coûtât pas trop à l'amour-propre national. On demande seulement que la Russie puisse s'entendre avec la Porte-Ottomane sans médiateur.

P. S. On assure que S. M. l'empereur de Russie a donné, au prince Menschikoff, l'ordre d'agir dans la Mer-Noire, comme si les flottes combinées étaient encore dans le Bosphore. L'ordre a été expédié à Odessa de continuer les armements. — Havas.

Berlin, jeudi 26 janvier.

Les journaux de Berlin ont reçu des nouvelles de Saint-Petersbourg, qui vont jusqu'au 20 janvier. Elles annoncent que la notification des Puissances occidentales, relative à l'entrée des flottes dans la Mer-Noire ayant été faite au gouvernement de Saint-Petersbourg, celui-ci aurait jugé nécessaire de réclamer, avant tout, de la France et de l'Angleterre une déclaration catégorique sur la portée qu'elles entendent donner à l'intervention de leurs forces maritimes. Le gouvernement du Czar fera dépendre de cette déclaration l'attitude ultérieure de la Russie. — Havas.

« Constantinople, le 16 janvier.

» Les flottes combinées font voile vers Varna. Les Russes croisent près de Kassa, non loin du détroit qui joint la Mer-Noire à la mer d'Azoff.

## FEUILLETON

## LA PALE FIANCÉE.

(Suite et fin.)

Le chef de la police regarda un de ses hommes, et sembla le consulter.

— Arrêtez toujours celui-ci, puisqu'il veut être arrêté, dit l'homme à son chef; nous nous chargeons de l'autre.

Et le chef de la police pria le comte de Dorbach de le suivre.

Toute cette scène n'avait pas pu se passer sans attirer l'attention des paysans qui encombraient la porte de l'église. C'est le bruit de leurs conversations tumultueuses qui était arrivé jusqu'aux oreilles de M. de Warbourg.

Cette étrange nouvelle passant de bouche en bouche, cette rumeur prenant peu à peu une extension formidable, arriva du seuil de l'église jusqu'à l'autel, comme une marée impétueuse.

— Quand Thécla entendit ce mot : *Arrêté!* elle regarda la foule consternée avec des yeux hagards qui rayonnèrent encore un moment; puis, les fermant tout-à-fait, elle laissa tomber sa tête et s'évanouit.

On la transporta dans sa chambre.

Les paysans l'accompagnèrent chapeau bas et silencieux.

Ils semblaient déjà suivre le convoi funèbre.

En arrivant chez elle, la nourrice la mit au lit. Revenue de son évanouissement, elle demanda à voir son père. Son père avait disparu.

M. de Warbourg offrit ses services. Thécla ne voulut pas les accepter.

Le pasteur voulut la visiter, elle refusa.

Un médecin arriva de Stettin le soir même; elle ne consentit pas à le recevoir.

Elle voulut rester seule avec sa nourrice. Elle lui fit approcher son lit du côté de la fenêtre, à travers laquelle elle apercevait un des fanaux de la citadelle de Stettin.

Elle passa la nuit ainsi, les yeux fixés sur le point lumineux qui brillait au front du donjon.

En vain dame Anne essaya de la tirer de cette sombre préoccupation; en vain elle lui parla de sa mère; la jeune fille n'entendait plus rien.

Vers le matin elle s'assoupit.

Le médecin entra; il lui toucha seulement la main, mais cet attouchement lui suffit. Il regarda la nourrice d'un air désespéré, et il sortit.

Ce sommeil qui se prolongeait inquiéta la nourrice. Elle approcha son visage de celui de la jeune fille. Elle l'entendit faiblement respirer. Elle la regarda avec amour.

Jamais sa chère fille n'avait été plus belle. Sa beauté avait quelque chose de vaporeux, de suave, d'indefinissable. Les teintes douces et vagues d'un crépuscule d'Orient peuvent seules donner l'image de la beauté serene de cette jeune fille flottant entre la vie et la mort.

On arriva ainsi jusqu'à l'après-midi, et la jeune fille sommeillait encore.

Enfin, vers une heure, elle sembla sortir tout-à-fait de ce sommeil opiniâtre.

— Oh! ma chère Anne, dit-elle à la nourrice, quel beau rêve je viens de faire! J'ai rêvé que j'étais morte.

— Ne parlez pas de mourir, dit la bonne nourrice, qui essaya en vain de cacher ses larmes. Quelques jours de repos encore, et vous serez sauvée.

Mais la bonne femme n'eût pas la force d'en dire davantage. Elle fondit en larmes.

— Console-toi, ma bonne, dit Thécla. La mort ne doit être que pour les méchants. Ne pleure donc pas et écoute-moi. Quand viendra la saison des lys, des roses blanches et des ne-m'oubliez pas, tu feras deux bouquets composés de ces seules fleurs, tu les entoureras de feuilles de platane, tu mettras l'un des deux bouquets sur la tombe de Maximilien, l'autre sur la mienne, et peut-être que deux fiancés se tenant amoureusement par la main, en voyant le double bouquet de nos tombes, trouveront leurs félicités plus précieuses en songeant qu'ils auraient pu les perdre comme nous.

» Le bruit courait que la ville de Kars avait été prise par les Russes. — Havas.

## INTÉRIEUR.

Le Ministre de la marine et des colonies a reçu de M. le capitaine de frégate commandant la station navale de Grandville, un rapport dont l'extrait ci-dessous contient des détails qui seront lus avec intérêt.

« A bord du Daim, 22 janvier 1854.

« ... Jeudi, j'ai envoyé l'*Ariel* montrer notre pavillon à Jersey, et il en est revenu ce matin ; ce navire a été accueilli dans cette île avec toute la courtoisie dont nos voisins usent habituellement : chacun, depuis le gouverneur jusqu'aux sous-officiers de la garnison, a voulu faire accueil aux différentes catégories du personnel du bâtiment.

La bonne tenue et le bon esprit de nos hommes ont été remarqués, et leur air heureux et satisfait a été un démenti donné aux propos mensongers que, malgré leur invraisemblance, les réfugiés français ne cessent pas de répandre parmi la population jersiaise sur le prétendu despotisme qui pèserait en ce moment, disent-ils, sur la nation française.

L'équipage de l'*Ariel* a également trouvé l'occasion de fournir une preuve de sa discipline. Un incendie s'étant déclaré, au milieu de la nuit d'hier à aujourd'hui, dans une des maisons de la ville, le capitaine de Beaulieu s'y rendit sur le champ à la tête de son équipage pour contribuer à l'éteindre. Il est arrivé que nos hommes ont été seuls à combattre les progrès du feu, au milieu d'une foule ébahie qui les regardait faire. La besogne faite, chacun a repris son rang et ses ustensiles, et officiers et matelots ont rejoint leur bord au pas de course, comme ils l'avaient quitté.

Le bailli des Etats, sachant que l'*Ariel* devait quitter Jersey ce matin, a fait savoir au capitaine de Beaulieu qu'il se proposait de venir à Granville prochainement, sur le bateau à vapeur anglais *Dasher*, m'offrir les remerciements des habitants de Saint-Hélier, du service qui leur a été rendu dans cette circonstance par l'équipage de l'*Ariel*.

Enfin, Monsieur le Ministre, M. le Consul de France à Jersey me fait connaître que cette petite apparition de l'*Ariel* à Saint-Hélier y a produit, sous tous les rapports, le plus heureux effet.

(Moniteur.)

Paris, 26 janvier.

Le *Moniteur* publie un décret portant concession d'un terrain domanial à Constantine, des nominations et une circulaire de M. le ministre de l'intérieur, relative à une nouvelle organisation de publicité donnée dans l'intérêt de la direction générale de l'administration intérieure. — Havas.

Conformément à des instructions récemment transmises à MM. les préfets, par M. le ministre de l'intérieur, on va commencer, dans toute la France, l'inventaire des archives départementales antérieures à 1790. En effet, pour la plupart, depuis plus d'un demi-siècle, ces précieux dépôts, qui contiennent l'histoire particulière des provinces, des localités, des familles, de la propriété foncière, des

Quand mon père reviendra, tu lui diras que j'ai demandé pardon à Dieu, avant de mourir, d'avoir résisté si longtemps à sa volonté.

Si j'ai fait à quelqu'un de ce village, ou à quelqu'un de la maison, hommes, femmes ou enfants, paysans ou serviteurs, si j'ai fait à qui que ce soit une injure, un tort, un dommage, volontairement ou à mon insu, je lui en demande humblement pardon, et j'en demande pardon à Dieu.

Embrasse-moi maintenant, ma chère Anne, et toi qui m'as reçue dans ton sein à mon entrée dans la vie, reçois-moi dans tes bras pour entrer dans la mort.

A peine la jeune fille venait-elle de prononcer ces paroles, à peine la bonne nourrice commençait-elle à l'embrasser, qu'on entendit retentir, dans le lointain, du côté de la citadelle, le bruit d'une fusillade.

— Max ! s'écria la jeune fille, en même temps que Maximilien, frappé au cœur, disait : Thécla !

Et elle passa ainsi de la vie à la mort, tout d'un coup, sans avoir le temps de répéter une seconde fois le nom de son bien-aimé.

Disons à ceux de nos lecteurs qui seraient curieux de savoir quelle fut la destinée du baron de Lindhaim, qu'errant de ville en ville, de pays en pays, sans amis, sans famille, il reçut un châtement plus terrible que la mort, — il vécut !

(Le Mousquetaire)

Le comte MAX DE GORITZ.

sciences, des arts, du droit public, des usages et des mœurs, seront enfin mis en lumière au profit des études historiques et administratives.

Ainsi que toutes les entreprises utiles et longuement ajournées, celle-ci présentait des difficultés nombreuses. Il y a quinze ans à peine, la contenance des archives était généralement ignorée ; les archivistes manquaient dans plusieurs localités, et les dépôts gisaient sans ordre, livrés, soit au gaspillage, soit à l'action destructive des plus fâcheuses conditions matérielles. A partir de 1839, la situation des archives s'est améliorée : sous l'impulsion d'une commission spéciale, on procéda à la rédaction d'un catalogue général des cartulaires des archives départementales, travail conçu d'après une excellente méthode, et qui, imprimé en 1847, constitue un document précieux.

L'année suivante, cette commission, qui avait prescrit un classement général des archives proprement dites, fit imprimer un compte-rendu auquel on doit un aperçu de la matière. Très-utile, mais exécuté dans des conditions administratives peu favorables, le classement ou tableau général des archives ne pouvant indiquer le contenu réel des dépôts, ni la nature des documents énumérés, n'était, dans la pensée des membres de la commission, qu'une opération préliminaire. Elle demeurerait donc infructueuse, si elle n'était suivie d'un véritable inventaire, donnant d'une manière uniforme le titre et la description des pièces déposées dans chaque carton ou registre ; d'un inventaire destiné à faire connaître le contenu des archives et à en assurer la conservation.

Un tel dessein une fois conçu, il importait d'asseoir le travail dans de justes proportions, en évitant à la fois d'être obscur et incomplet par excès de concision, ou de devenir prolixe et impraticable en tombant dans l'abus du détail. Le second écueil était le plus difficile à éviter ; car l'exécution d'un inventaire détaillé, objet des vœux impatients des érudits, est séduisante par les résultats brillants qu'elle semble promettre.

Cependant, un rapide examen démontre qu'une partie notable des pièces contenues dans les archives départementales ne justifierait pas les lentes élaborations d'un inventaire détaillé, et, de plus, que l'adoption de cette méthode, d'une manière générale, absorberait un nombre d'années assez considérable pour rendre l'opération impossible.

Dans ces circonstances, adoptant le plan le plus promptement réalisable, M. le Ministre de l'intérieur a fait mettre à l'étude un projet d'inventaire sommaire, suffisant pour indiquer succinctement la nature, l'âge ou le sujet des pièces de chaque dossier. Ces inventaires, assimilables à une table générale des matières, étant accomplis dans tous les départements, il deviendra facile de déterminer successivement les fonds qui, à raison de leur intérêt administratif, artistique et historique, devront être l'objet d'une série d'inventaires détaillés spéciaux. C'est là une appréciation impossible dans l'état actuel des choses.

La rédaction de ces inventaires s'effectuera dans des conditions meilleures que celles qui ont présidé au classement de 1841-1848 ; car, à cette époque, la commission, privée de tout moyen de contrôle, se voyait hors d'état de surveiller les archivistes et de faire vérifier l'exactitude de leurs chiffres. Préjudiciable pour un simple classement numérique, cette situation rendrait inexécutable l'inventaire actuel, si le Gouvernement, en créant deux inspecteurs pour les archives des départements, et en affectant un bureau aux exigences d'un service qui va prendre une très-grande activité, n'avait par là mis les archivistes des préfectures en rapport plus facile avec l'administration centrale. Appelés à surveiller partout l'exécution des inventaires, les inspecteurs stimuleront le zèle des archivistes dont ils examineront les travaux, et le bureau des archives, édifié par des rapports nombreux, sera à même de transmettre à l'œuvre entreprise une rapide impulsion.

Le projet étant élaboré, M. le Ministre de l'intérieur, avant de statuer définitivement sur les voies et moyens, a communiqué les modèles proposés à la commission des archives départementales instituée par arrêté du 12 janvier, et à la suite de la première séance, présidée par M. le Ministre, ils ont été définitivement adoptés.

Ce cadre d'inventaire, étayé d'une circulaire ministérielle explicative, adressée à MM. les préfets, est disposé de manière à donner le signalement précis et la description concise de chaque article. Il doit indiquer : 1° la lettre de série et le numéro d'ordre des cartons, liasses ou registres, avec leur désignation ; 2° la place qu'ils occupent dans le local où ils sont déposés ; 3° la nature des pièces contenues dans chaque article, avec la mention des familles, ou des lieux principalement impliqués dans ces dossiers ; 4° les dates des actes contenus

dans chaque article ; 5° le nombre, ainsi que l'état matériel des pièces ou des feuillets ; 6° la constatation des inventaires antérieurs.

Très-complexe et très-simple à la fois, cet inventaire doit s'exécuter dans un court délai, sans exiger un personnel d'archivistes supérieur à celui dont on dispose aujourd'hui.

Une dernière mesure a été adoptée, qui complète ce projet et en rehausse la portée. En effet, cette série d'analyses aura sa synthèse, et les archives des quatre-vingt-six départements seront, sans changer de résidence, centralisées au profit des érudits et du public même, grâce à une prescription qu'il nous reste à indiquer.

Tout en procédant aux inventaires uniformes, les archivistes des départements devront relever au fur et mesure, et tenir à jour sur bulletin les matériels d'une table comprenant trois divisions alphabétiquement disposées, et correspondant : 1° aux noms de lieux ; 2° aux noms de familles ou de personnages ; 3° aux matières contenues dans les dossiers.

A l'achèvement des inventaires, ces tables diverses seront fondues, résumées et publiées en un seul corps d'ouvrage qui, constituant le *répertoire général* des archives de la France, rendra prompts et faciles les renseignements, ainsi que les communications.

Guide pour l'étranger, manuel précieux pour l'historien, arbre généalogique pour la famille, terrier pour le propriétaire, document pour le légiste et le jurisculte, ce *dictionnaire* ou *répertoire général* sera compté parmi les œuvres utiles d'un règne si court encore, et déjà si grand par les institutions sages et les réformes salutaires.

(Moniteur.)

Il est question au ministère de l'instruction publique d'un grand travail, dont le but serait de réduire les académies dans les départements. — Havas.

De bonnes nouvelles parviennent des pays vignobles. Grâce au froid rigoureux du mois dernier, les treilles et les vignes seront, on l'espère, préservées de la fatale maladie, qui les ravage depuis quelques années. L'oidium a été combattu par les fortes gelées de décembre, et tout porte à croire que les pieds qui précédemment ont été attaqués ne s'en ressentiront point désormais. — Havas.

## EXTÉRIEUR.

ANGLETERRE. — Les feuilles de Londres nous apprennent que lorsque le *Tagus* a quitté Lisbonne, le 19, le contre-amiral Corry devait, ce jour-là, mettre en mer à bord du *Prince-Régent*, accompagné du *Duc de Wellington*, de l'*Impérieuse*, de l'*Avulsion*, de la *Tribune*, du *Valorous* et du *Desperate* ; on pensait que l'*Odin* resterait seul dans le port ; le *Saint-Jean-d'Acre*, l'*Arrogant* et le *Cruiser* étaient partis auparavant. Quoiqu'on fit courir le bruit qu'un ou deux de ces vaisseaux rejoindraient pendant la croisière, l'amiral Corry, on croyait qu'il était plus probable que les escadres retourneraient en Angleterre, au lieu de se rendre à la station de Lisbonne.

La population anglaise encourage d'ailleurs tous les préparatifs guerriers de son gouvernement. Avant-hier encore, a eu lieu à Southampton, dans Tow hall, un meeting très-nombreux ayant pour objet de prendre en considération la question de l'agression non provoquée de l'Empereur de Russie contre la Turquie, et d'adresser à la Reine un mémoire pour la prier d'adopter immédiatement, avec l'Empereur des Français, des mesures assez promptes et énergiques pour préserver l'intégrité de l'Empire ottoman et contraindre le Czar à se soumettre à des conditions de nature à garantir la paix future et la tranquillité de l'Europe et de l'Asie. Le fauteuil était occupé par M. J.-T. Tracker, maire de la ville. — Havas.

## REVUE DE L'OUEST.

Dans un travail d'émondage, on vient de découvrir, sur la limite des communes de Saint-Viaud et Frossay, arrondissement de Paimbœuf, au lieu dit les Vallées, un phénomène de végétation propre à piquer la curiosité des sylviculteurs. C'est un joli cerisier poussé sur le *sinciput* d'un vieux chêne têtard, grâce, sans doute, au dépôt qu'a fait là quelque oiseau du noyau d'un fruit dérobé dans un verger du voisinage. Plein de sève et de vigueur, il affecte dans sa forme toute l'élégance de ses pareils. Il mesure, en hauteur, 2 mètres 33 centimètres, en circonférence, 8 centimètres 9 millimètres.

(Maine-et-Loire.)

Le trois-mâts américain *Lawrence*, entré le 9 décembre au matin dans le port de Cayenne, ve-

nant de Saint-Louis de Maragnan (Brésil), a ramené les marins du brick de Nantes l'*Auguste-et-Marie*, capitaine His, qui a péri sur les côtes de cette province.

Expédié de Cayenne, le 16 octobre 1853, sur l'est; à destination de Siara (Brésil), pour y prendre un chargement de bœufs, ce navire, après une série non interrompue de mauvais temps qui l'avaient placé dans une situation désespérée, s'était trouvé dans la nécessité, le 25 novembre, de tenter une relâche à Maragnan.

Mais cette espérance de salut fut loin de se réaliser, car le 24, après trente-neuf jours de la navigation la plus pénible, l'*Auguste-et-Marie*, en faisant route pour Maragnan, fut, par un de ces accidents de mer, malheureusement trop fréquents, entraîné sur les bas-fonds du banc Das-Perguicas, près du morne Santo-Ignacio. Là il échoua subitement, à sept heures du soir, à environ 10 ou 15 milles de terre, et fut démolí quelques heures après par la violence des vagues, sans qu'il ait été possible de sauver aucun papier du bord, malgré la précaution qu'avait eue le second de les renfermer dans deux boîtes qu'il avait amarrées sur une cage à poules.

Dans ce sinistre, le capitaine His a perdu la vie, atteint à la tête d'un coup de roue de gouvernail. Le cuisiner, Charles Madelon, a également disparu dans les flots au moment où il allait être sauvé par la courageuse intervention de deux de ses camarades. Les huit hommes qui composaient l'équipage du brick ont pu gagner la terre sur des débris de planches, et échapper ainsi à la mort.

(Journal du Havre.)

## CHRONIQUE LOCALE.

### HARMONIES HISTORIQUES.

UNE SÉANCE SUR L'HISTOIRE ET LA LITTÉRATURE, Dimanche, 1 heure, à l'Hôtel-de-Ville de Saumur.

Voici une bonne nouvelle pour les amis de la science, de l'art, de la poésie. M. d'Halluin donnera, demain dimanche, à une heure, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, une séance sur l'histoire et la littérature. Par mesure d'ordre, on ne sera admis, à cette séance, que sur la présentation de lettre d'invitation. Les personnes qui, par un oubli bien involontaire, n'en auraient pas reçu pourront s'en procurer chez MM. les Libraires.

M. d'Halluin profite, chaque année, du temps qu'il a de libre, en dehors des cours qu'il fait à Paris, pour propager un mode d'enseignement dont la supériorité est aujourd'hui incontestable et incontesté. — Ainsi, l'année dernière, l'éminent professeur a traversé la Suisse et l'Italie, et partout il a laissé les plus nobles traces de son passage; les journaux de Genève, de Florence, de Rome, sont unanimes pour rendre hommage au littérateur, à l'historien français.

Nous qui écrivons ces lignes, nous avons entendu M. d'Halluin à Paris, dans des circonstances véritablement solennelles, devant des milliers d'auditeurs. Lorsqu'il combattait les doctrines du communisme, en face de cette foule agitée comme une mer en courroux, il était vraiment beau: à des âmes comme la sienne, il faut la lutte grande, orageuse, ou la sympathie douce, bienveillante; le peuple avec ses passions ardentes ou la société avec la finesse de l'esprit et la poésie du cœur. — Son savoir est grand, sans doute; c'est un historien érudit qui a feuilleté bien des livres, et remué beaucoup d'idées; mais nous osons affirmer que son succès est dû en très-grande partie à la forme si élégante, et surtout si vraie de sa diction, au charme inexprimable de sa parole. Oui, M. d'Halluin est non-seulement un professeur habile, qui, comme toutes les supériorités, a le don de vulgariser la science en la simplifiant; mais c'est en outre un orateur, un poète, c'est enfin un grand, un très-grand artiste; ce mot étant pris dans sa plus noble acception.

Il ne peut, il ne doit vous annoncer qu'une séance d'histoire et de littérature; à nous de vous dire qu'en assistant à cette séance, non-seulement votre richesse intellectuelle, si grande qu'elle puisse être, augmentera encore, mais qu'en outre, vous éprouverez les plus délicates jouissances de l'esprit. Lisez ce que dit dans un de ses numéros un journal d'un département voisin:

« M. D'Halluin ressemble beaucoup à ces grands maîtres en poésie, du Moyen-Age; lui aussi est un barde de l'histoire, chantant de province en province, de royaume en royaume ses légendes d'or, ses magnifiques épopées, ses graves et sévères leçons, ses enseignements redoutables, ses souvenirs joyeux, ses douces causeries, ses chroniques si belles, si tristes et si tendres.

» La ville de Tours nous le ravit; en le quittant, nous aurons pour lui un sympathique adieu, un long souvenir, une prière d'espérance et de durables respects. PH. BOURDONEAU. »

Et nous, qui aussi avons entendu, nous vous disons: venez, mercredi, traverser avec nous le vaste champ de l'histoire, votre route sera semée de fleurs qui ne manqueront ni de brillants, ni de parfums; vous aurez pour cicérone la science, l'art et la poésie. J. B.

## DERNIÈRES NOUVELLES.

Paris, 27 janvier.

Le *Moniteur* contient aujourd'hui un rapport fort remarquable sur la situation générale des finances de l'Empire, adressé par M. Bineau à S. M. l'Empereur. Il résulte de ce rapport qui si le budget de 1853, établi par la loi du 8 juillet 1852, présentait une insuffisance de ressources de trente-quatre millions (34,192,794 fr.) c'est-à-dire, contenait la prévision de dépenses excédant de 34 millions l'évaluation des recettes, il n'est pas moins vrai que ce découvert disparaît presque entièrement devant les annulations de crédits, et surtout devant les augmentations de recettes qui s'élèvent à la somme énorme de 74 millions. — Havas.

## FAITS DIVERS.

Sous le titre de *Curiosités du bureau des brevets américains*, l'*American-Courier* publie ce qui suit:

On y trouve la description d'un harpon qui force la baleine à se tuer elle-même. Plus elle tire la corde, plus le harpon s'enfonce profondément dans son corps. On a breveté une machine à faire la glace qui fonctionne par la vapeur. Dans l'essai qui en fut fait, elle gela plusieurs bouteilles de glace de la grandeur d'un pied cube, alors que le thermomètre était à 80 degrés. On a calculé que par chaque tonne de charbon mise dans la fournaise, elle fera une tonne de glace. Il y a aussi sept nouvelles machines qui filent, vingt qui tissent et sept qui cousent. Le rapport de l'examinateur Lane décrit diverses nouvelles inventions électriques. De ce nombre est un appareil électrique pour la pêche à la baleine, par lequel la baleine est littéralement frappée à mort. Une alarme électro-magnétique agite les sonnettes et fait les signaux en cas d'incendie ou de tentative d'effraction par des malfaiteurs. Une horloge électrique vous réveille, vous dit l'heure qu'il est, et allume pour vous une lampe à l'heure qui vous plaît.

Il y a une invention qui prend les épingles dans un tas et les pique dans le papier, la tête en haut, en rangées régulières. Une autre accomplit tous les procédés de la fabrication des cigares, prenant le tabac en feuilles et le rendant en cigares parfaits. Une machine coupe le fromage, une autre nettoie les couteaux et les fourchettes, une autre cire les bottes, une autre imprime le mouvement au berceau, et sept ou huit blanchissent le linge et le repassent. Il y a des fusils brevetés qui se chargent eux-mêmes; une ligne à pêcher qui se garni elle-même de l'appât, et une souricière qui rejette

la souris tuée, s'amorce elle-même et se prépare pour une autre capture. Enfin, la réalité, dans le bureau des brevets, est plus étonnante que la fiction. (Morning-Chronicle.)

— Voici un nouvel exemple de l'humour anglais: MM. Henri Fease, Joseph Sturge et un gentleman de Bristol, appartenant à la Société de la paix, vont se rendre à Saint-Petersbourg, pour amener le Czar à faire la paix avec la Turquie. — Havas.

— On lit dans un journal anglais le *Berwick-Warder*:

Dans la soirée du 27 décembre, un individu de Cawledge-Parck, près Almvick, était entré dans un cabaret, laissant son cheval et sa voiture à la porte. Lorsque cet homme sortit du cabaret, plus de cheval ni de voiture. Il neigeait, la nuit était froide, le cheval avait voulu regagner son écurie, et il s'était égaré dans le bois de Cawledge-Park. La voiture s'était tellement enfoncée dans le fourré, que le pauvre animal s'était trouvé dans l'impossibilité d'avancer ou de reculer. On le chercha vainement du 27 décembre au 5 janvier; enfin un chasseur le découvrit. Le malheureux cheval était resté neuf jours et neuf nuits, exposé au froid excessif, sans eau ni nourriture. Il vivait encore lorsque le chasseur le retrouva; mais il était d'une faiblesse extrême. On le ramena difficilement à son écurie. Il est mort depuis d'une inflammation causée par l'introduction de la nourriture dans son estomac épuisé.

Publications du dimanche 8 janvier 1854.

Michel Gabillard, fondeur en cuivre, et Virginie Dezé, lingère, tous deux de Saumur; — Pierre Gabilier, propriétaire, et Perrine Proult, tous deux de Saumur.

## MOULIN A MANÈGE VERTICAL,

DE MM. DUFOUR ET DELALANDE,

Brevetés, S. G. D. G.,

Pour moudre toutes espèces de grains.

Plus de chômages pour les meuniers; avantages considérables pour les boulangers.

Un seul moulin à manège vertical, à une meule, marchant avec la force motrice obtenue à l'aide d'un seul cheval, peut moudre de 12 à 15 hectolitres (12 à 15 sacs) de farine par jour.

Avec deux meules, on obtient un résultat double.

Frais de toutes sortes: 5 à 6 francs par jour.

Les meuniers, pour éviter le chômage forcé, résultant du défaut des vents, ou d'eau, ou bien le chômage occasionné par les grandes eaux, voudront avoir un moulin d'après le nouveau système, qui leur permettra de satisfaire, à toute époque de l'année, aux besoins de leurs pratiques et de leur commerce, sans augmentation de dépenses.

Les boulangers, avec un moulin à une meule, peuvent faire moudre chez eux, toutes les farines nécessaires à l'alimentation de leurs boulangeries.

Mécanisme très-simple, prix modérés, déplacement facile.

S'adresser, au Pont-Fouchard, près Saumur, à M. DUFOUR, entrepreneur de travaux publics, et à M. DELALANDE, boulanger. (21)

BOURSE DU 26 JANVIER.

4 1/2 p. 0/0 hausse 50 cent. — Fermé à 98 05.

5 p. 0/0 hausse 50 cent. — Fermé à 70 40

BOURSE DU 27 JANVIER.

4 1/2 p. 0/0 baisse 15 cent. — Fermé à 97 50.

5 p. 0/0 baisse 80 cent. — Fermé à 69 60.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> CHEDEAU, avoué, rue du Temple, n<sup>o</sup> 22.

### Purge d'hypothèques légales.

Suivant acte passé devant M<sup>e</sup> Cesson, notaire à Doué, qui en a gardé minute, et l'un de ses collègues, en date du 20 décembre 1853, enregistré,

M. Pierre Lamiche, aubergiste, et dame Anne Belliard, son épouse, de lui autorisée, demeurant ensemble ville de Doué,

Ont vendu à l'Hôpital de Doué, situé en l'arrondissement de Saumur,

département de Maine-et-Loire, ce accepté par MM. Guionis, maire, Caslot, Lehou, Bineau, et Briand du Rocher, ses administrateurs, tous demeurant en la ville de Doué, assistés de M. Bourbeau, receveur dudit établissement:

Une maison et toutes ses dépendances, située ville de Doué, nommée le Faisan et occupée par les époux Lamiche, comprenant le principal corps de bâtiment et les servitudes qui y tiennent; le tout dans un seul et même tenant, enclavé dans les terres dépendant de l'établissement dudit Hôpital, et joignant vers midi la rue

de Douces, sur laquelle ladite maison a ses ouvertures, et des autres parts ledit établissement.

Ladite vente a été faite moyennant le prix principal de 20,000 fr., dont 10,000 payables aussitôt l'entrée en jouissance, et les 10,000 autres payables dans le délai de deux ans, à compter du jour de l'entrée en jouissance fixée au premier janvier mil huit cent cinquante-quatre; le tout avec intérêt à 5 %, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1854;

Et, en outre, à la charge par ledit Hôpital: 1<sup>o</sup> de supporter les servitudes passives apparentes ou occultes, continues ou discontinues pouvant

grever ladite maison et ses dépendances, sauf à lui à s'en défendre et à faire valoir celles actives, s'il en existe, le tout à ses risques et périls; 2<sup>o</sup> de prendre ladite maison dans l'état où elle se trouvera au moment de l'entrée en jouissance; 3<sup>o</sup> d'entretenir, pour le temps qui en resterait à courir, les baux et locations verbales qui pourraient exister de tout ou partie de ladite maison et dépendances; 4<sup>o</sup> d'acquitter les contributions foncières et autres charges auxquelles cette maison peut ou pourra être assujéti, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1854; 5<sup>o</sup> et de payer tous les droits et frais de

l'acte de vente. Les vendeurs se sont réservé leur pompe et ses accessoires, les râteaux des écuries, et le mobilier.

Les précédents propriétaires de ladite maison, sont:

1° M. Pierre Lamiche, aubergiste, et dame Anne Belliard, sa femme, demeurant ensemble à Doué;

2° M. Antoine Coupiac, gendarme à la brigade de Doué, et Madame Julie Dézé, sa femme, demeurant ensemble à Doué;

3° Madame Anne Bourlard, propriétaire, veuve de M. Hilaire Boutin, demeurant aussi à Doué;

4° M. Antoine Bourlard, architecte, et Madame Anne Ganne de Couleou, son épouse, décédée.

Pour parvenir à la purge des hypothèques légales pouvant grever ladite maison et ses dépendances, acquise par ledit Hôpital, MM. les Administrateurs, en leur dite qualité d'administrateurs dudit Hôpital, ont fait déposer une copie collationnée du contrat de vente dont l'extrait précède au greffe du Tribunal civil de Saumur, ainsi qu'il résulte d'un acte dressé en ce greffe, le 17 janvier 1854, enregistré, et, par exploit de Goulard, huissier à Doué, en date du 24 janvier 1854, enregistré, ils ont fait signifier et certifier le dépôt à M. le Procureur impérial, avec déclaration que ceux du chef desquels il pourrait être formé des inscriptions, pour raison d'hypothèques légales existantes indépendamment de l'inscription, n'étant pas connus, ils feront publier cette signification, conformément à l'article 696 du Code de procédure civile.

Pour cette poursuite de purge, MM. les Administrateurs, en leur dite qualité d'administrateurs dudit Hôpital, ont constitué M<sup>e</sup> Chedeau, avoué, demeurant à Saumur.

Saumur, le 25 janvier 1854.  
(94) CHEDEAU.

### A VENDRE

ENSEMBLE OU SÉPARÉMENT,  
PLUSIEURS MAISONS.

Se tenant, situées à Saumur, rue d'Orléans, et occupées par MM. Dagain, Brédif et Piéron.

S'adresser à M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur. (50)

### A VENDRE BIENS

Situés commune de Bagneux,

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur, le dimanche 19 février 1854, à midi.

1<sup>ent</sup>. Vingt-deux ares de terre et vigne, au bas de la Roche, en un morceau.

2<sup>ent</sup>. Onze ares de terre et vigne, au haut de la Roche, en trois morceaux.

3<sup>ent</sup>. Vingt-sept ares 50 centiares de terre rangées, au lieu dit le Camp.

4<sup>ent</sup>. Onze ares de vigne, aux Terres-Rouges.

5<sup>ent</sup>. Dix-neuf ares 25 centiares de vigne, au lieu dit Sous-Bagneux.

6<sup>ent</sup> Et divers logements et caves, au bourg de Bagneux.  
S'adresser à M<sup>me</sup> CH. GUÉRIN, à Bagneux, ou à M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur. (51)

### A VENDRE PAR PARTIES,

GRANDE TENUE DE PRÉS,  
Près le chemin de la Ronde, et ayant dépendu de cette propriété.

S'adresser M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur. (52)

Etude de M<sup>e</sup> DION, notaire à Saumur.

2,000 fr. à donner à rente viagère.  
S'adresser à M<sup>e</sup> DION. (40)

Etude de M<sup>e</sup> CHUDEAU, notaire à Beaufort.

### A LOUER

Présentement,

Pour 7 ou 9 ans, ou moins,

LE

### CHATEAU DE LA MOTHAYE

Situé commune de Brion,

Avec vastes servitudes, chapelle, jardins, verger, prairies, bosquets, pièce d'eau et terre, le tout de 7 hectares environ.

Site charmant, à 10 kilomètres de la Menitrie, station du chemin de fer de Tours à Nantes; communications faciles.

Droit de chasse sur une propriété gardée et très-giboyeuse, de plus de 200 hectares.

Vente prochaine des mobiliers garnissant le château.

Pour traiter, s'adresser à M<sup>e</sup> CHUDEAU, notaire à Beaufort. (23)

### A LOUER

Présentement

UNE MAISON, sise à Saumur, rue de la Comédie, actuellement occupée par M. Langlois.

S'adresser à M. BOUTET-BRUNEAU. (37)

### AVIS.

Il y aura, à partir du premier février prochain, un Entrepôt de Bière de Montmorillon tenu par M. DELARUE, à Saumur. (18)

### A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

MAISON, occupée autrefois par M. Turmeau, rues du Puits-Neuf et de la Cocasserie.

S'adresser à M. GUILLEMÉ, rue St-Jean, n° 11. (25)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

### A VENDRE

A L'AMIABLE,

1° Une MAISON, à Saumur, rue Gratigny, n° 9;

2° Un petit JARDIN, devant cette maison et touchant à la Loire;

3° Et une petite CHAMBRE ou BOUTIQUE, à Saumur, rue du Pont-de-la-Croix-Verte, n° 38,

Appartenant aux époux Périgny-Guépin.

S'adresser audit notaire. (28)

### A VENDRE

OU A ARRETER

### UNE MAISON

AVEC COUR ET JARDIN

Située vis-à-vis le Jardin-des-Plantes.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve MARCHAND. (29)

Etude de M<sup>e</sup> DION, notaire à Saumur.

### A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

en détail et par lots,

En l'étude de M<sup>e</sup> DION, notaire à Saumur, le dimanche cinq mars 1854, à midi,

UN CLOS DE VIGNE,

Situé au Pont-Fouchard, commune de Saint-Florent, ayant façade sur la nouvelle route projetée, et contenant 1 hectare 66 ares.

S'adresser, pour traiter avant l'adjudication, à M<sup>me</sup> EPAGNEUL, ou à M<sup>e</sup> DION, notaire à Saumur. (39)

Etude M<sup>e</sup> DION, notaire à Saumur.

### A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En Détail et par Lots,

A Saint-Cyr-en-Bourg, dans la maison de la Perrière,

Par le ministère de M<sup>e</sup> DION,

notaire à Saumur,

Le dimanche 29 janvier 1854, à midi,

### LES BIENS

CI - APRÈS DÉSIGNÉS,

Appartenant à M<sup>me</sup> v<sup>e</sup> ROUSSEAU, et à ses enfants, SAVOIR:

1° Une MAISON, située à Saint-Cyr-en-Bourg, au canton de la Perrière, avec toutes servitudes et dépendances, et un clos de vigne, y appartenant, contenant 1 hectare 91 ares 10 centiares;

2° Un MORCEAU de VIGNE, dit le Haut-Gaigné, situé même commune, contenant 52 ares 30 centiares;

3° Un MORCEAU de TERRE et VIGNE, appelé le Clos-de-Tirvaux, même commune, contenant 2 hectares 54 ares;

4° Et un MORCEAU de TERRE et VIGNE, appelé la Lannière, même commune, contenant 1 hectare 5 centiares.

S'adresser, pour traiter avant l'adjudication, à M<sup>me</sup> v<sup>e</sup> ROUSSEAU, rue Haute-Saint-Pierre, et à ses enfants, ou à M<sup>e</sup> DION, notaire à Saumur.

Il sera accordé les plus grandes facilités pour les paiements.

On pourra diviser ces morceaux à la demande des acquéreurs. (9)

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

### ACHATS

DE FOIN, DE PAILLE

ET D'AVOINE.

Le samedi 4 février 1854, à 2 heures de relevée, à la Mairie de Saumur, il sera procédé à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées d'une fourniture de foin, de paille et d'avoine, à livrer dans le magasin militaire de la place de Saumur.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire (rue Beaurepaire, n° 40), où le public sera admis à en prendre connaissance. (32)

### A LOUER

Pour la Saint-Jean 1854

UNE

MAISON avec REMISE et ÉCURIE,

Située sur le Quai,

Occupée par M. Moriceau, huissier. S'adresser à M. POITVIN, horloger-bijoutier, marchand d'optique. (512)

### A LOUER

POUR PRENDRE POSSESSION DE SUITE,

### UNE MAISON

Sise à Saumur, rue des Payens, n° 13.

S'adresser, à M<sup>e</sup> CHASLE, notaire à Saumur, place de la Bilange. (17)

### ASSURANCES

ET

REPLACEMENTS MILITAIRES.

CLASSE DE 1853.

M. AUGUSTIN DUTOUR, agent d'affaires, à Angers, quai Ligny, 22, a l'honneur de prévenir les pères de famille qu'il continue toujours à assurer les jeunes gens contre les chances du tirage au sort, avant et après le tirage. La confiance qu'il a su mériter, depuis 8 années, lui fait espérer que les pères de famille voudront bien l'honorer de leur confiance.

Il donnera toutes les garanties désirables.

S'adresser à M. CHANLOUINEAU, propriétaire à Saumur, place Saint-Pierre, muni de ses pouvoirs. (43)

Le 5 février 1854, à midi,

Il sera vendu, par adjudication, en l'étude de M<sup>e</sup> DION, notaire à Saumur:

1° Une MAISON, située à Distré, sur la grande route de Montreuil;

2° Une autre MAISON, située au même lieu, joignant la précédente.

S'adresser à M<sup>e</sup> DION, pour traiter avant l'adjudication. (38)

### A VENDRE

GRANDE ET BELLE MAISON

Nouvellement décorée, avec écurie et remise, sise rue du Préche.

S'adresser à M. PERSAC fils, demeurant en ladite maison.

Au même endroit, on trouve du vin rouge de Bourgneil en bouteilles, aux prix de 60 c., 80 c. et 1 fr. (44)

Etude de M<sup>e</sup> DION, notaire à Saumur.

### A VENDRE

A RENTE VIAGÈRE,

### UNE MAISON,

PRESQUE NEUVE,

Située à Saumur, Grande-Rue-Saint-Nicolas, n° 78,

Composée de deux boutiques, 29 chambres, greniers, caves, cour, grand jardin, hangar, pompe, latrines et autres servitudes.

S'adresser, à M<sup>e</sup> DION, notaire à Saumur. (26)

Etude de M<sup>e</sup> CHASLE, notaire à Saumur.

### A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 29 janvier 1854, à midi,

En l'étude de M<sup>e</sup> CHASLE, notaire à Saumur,

### UNE MAISON

Sise à Saumur, rue du Vieux-Pont, n° 1<sup>er</sup>, quartier des Ponts.

S'adresser à M. MÉCHINE, propriétaire de ladite maison, où il demeure, Ou audit M<sup>e</sup> CHASLE, notaire. (15)

Saumur, P. GODET, imprimeur.

COMESTIBLES, FRUITS SECS DU MIDI,

Épiceries fines.

GROS ET DÉTAIL.

GATELIER, SALOMON ET C<sup>ie</sup>,

15, RUE BEAUREPAIRE, A SAUMUR.

MM. GATELIER, SALOMON et C<sup>ie</sup> ont l'honneur d'annoncer qu'ils ont joint à leur commerce de comestibles, fruits secs et épicerie fines en gros, un MAGASIN SPÉCIALEMENT CONSACRÉ A LA VENTE AU DÉTAIL.

Leur genre tout spécial d'affaires et le rapide écoulement de leurs marchandises, par suite de leurs expéditions en province, leur permettent d'offrir un choix très-varié d'articles de toutes provenances et toujours de première fraîcheur. (48)